

AVENANT AU CONTRAT DE FINANCEMENT N° CL09801730

Cela exposé, à la demande expresse du locataire, CGL accepte de modifier les conditions financières comme suit :

NOUVELLES CONDITIONS A COMPTER DU 05/03/2020

Pour un nombre total de 74 loyers et un kilométrage total fixé à 61 250 km.

Loyers TTC							
Nbre	Montant sans assurance ni prestation	Montant avec assurance et/ou prestation	De	А			
1	2 480,40 EUR	2 500,00 EUR	25/01/16	25/01/16			
2	0,00 EUR	19,60 EUR	05/03/16	05/04/16			
6	283,24 EUR	302,84 EUR	05/05/16	05/10/16			
40	283,43 EUR	303,03 EUR	05/11/16	05/02/20			
1	4 980,40 EUR	5 000,00 EUR	05/03/20	05/03/20			
24	288,49 EUR	308,09 EUR	05/04/20	05/03/22			
	Valeur de	rachat TTC: 288,36 EUR	8	•			

TVA selon taux légal en vigueur au 20/12/2019

Cette modification entraine une facturation de 150 EUR de frais de gestion.

Ajustement de fin de contrat sur kilométrage annuel réel (valeurs TTC aux 100 kms)							
Kilométrage annuel réel		Commentaire	Dépréciation du véhicule en cas				
De	Α		de restitution				
9 932 km	16 418 km	Facturation jusqu'à 16 418 km	3,17 EUR				
16 418 km	29 188 km	Facturation jusqu'à 29 188 km	8,05 EUR				
		Au-delà de 29 188 km : cf. art. « Restitution du bien » des condition	s générales				

Les parties conviennent expressément que cet avenant contient les seules dérogations au contrat initial et n'emporte pas novation, l'ensemble des autres clauses et conditions demeurant inchangé.

Fait en 2 exemplaires A: Fo	WENAY LEFLEURY	Le: 30/2/2019	
Signature Locataire :			Signature CGL :
A			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·